

53. Pour que le Canada, dont le volume de production est plus faible, puisse concurrencer ces pays à termes égaux, nous prétendons que le taux de l'impôt, au lieu d'être aussi élevé ou identique, devrait être établi à un niveau beaucoup plus bas que celui qui est en vigueur dans ces grands pays industriels.

54. Si nous comparons le taux de l'impôt canadien à celui de pays industriels de moindre envergure, nous obtenons les résultats suivants:

	Taux maximum de l'impôt sur les profits distribués comme dividendes, payés et retenus par les sociétés	Taux maximum de l'impôt exigé à l'égard des profits non distribués des sociétés
Canada .....	50	50
Belgique .....	45.31	40
Suède .....	40	40
Australie .....	40	40
Suisse .....	35.60	8
Norvège .....	30	34

(Source: Lettre mensuelle de la *First National City Bank*, New-York, janvier 1961, p. 7)

Le sénateur LEONARD: Monsieur McRae, quand vous dites «tous ces pays», voulez-vous dire dans les deux listes, ceux du paragraphe 52 et ceux du paragraphe 54?

M. McRAE: Monsieur Flynn, voulez-vous répondre à cette question?

M. FLYNN: Oui, ceux qui sont mentionnés dans les deux listes.

55. On verra que dans ces autres pays, comparables en importance au Canada, les taux de l'impôt des sociétés sont moins élevés. Si ces pays s'aperçoivent qu'il est nécessaire ou plus avantageux de maintenir des taux moins élevés, on peut en conclure avec raison que l'économie canadienne bénéficierait également de taux d'imposition moins élevés à l'égard des sociétés.

56. Tous ces pays, sauf la Suède, l'Australie et la Norvège, prévoient un allègement de la double imposition sur les bénéfices des sociétés, sous forme de dégrèvement accordés aux actionnaires à l'égard de l'impôt sur le revenu des sociétés.

Le sénateur CROLL: Je ne sais pas, monsieur McRae, mais croyez-vous que cela s'applique aux États-Unis dans le moment?

M. FLYNN: Un taux très bas, sénateur Croll; environ 4 p. 100 aux États-Unis.

Le sénateur CROLL: Je sais que cela s'applique à la Grande-Bretagne. Vous dites que c'est vrai aussi des États-Unis?

M. FLYNN: Je crois qu'on y accorde un allègement de 4 p. 100.

Le sénateur HUGESSEN: Il ne remonte qu'à deux ans, n'est-ce pas?

M. FLYNN: Oui.

Au Japon, en Belgique, en Allemagne et en Suisse, le crédit consenti aux actionnaires est plus élevé que les 20 p. 100 accordés au Canada, alors qu'au Royaume-Uni, les dividendes des sociétés ne sont pas assujettis à la double imposition.